

direction des services départementaux de l'éducation nationale Seine-et-Marne



Division des personnels enseignants

DPE/ 1

Affaire suivie par Brigitte MESSAGER Françoise NOIRMAIN

> Téléphone 01 64 41 2722 01 64 41 26 22

Fax 01 64 41 27 42

Courriel brigitte.messager @ac-creteil.fr

francoise.noirmain @ac-creteil.fr

Cité administrative 20 quai Hippolyte Rossignol 77010 Melun Cedex Melun, le 15 juin 2017

L'inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles et d'établissements spécialisés

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré (Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable de l'ESPE du site départemental de Seine-et-Marne (Pour information)

# AFFICHAGE OBLIGATOIRE

<u>Objet</u>: Appel à candidatures après mouvement 2017 pour un poste d'enseignant spécialisé en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire d'enfants avec autisme et autres TED (ULIS TED) à l'école Pierre et Marie Curie de Montereau-Fault-Yonne.

Un poste d'enseignant spécialisé en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire d'enfants avec autisme et autres TED (ULIS TED) est à pourvoir à la rentrée 2017 à l'école élémentaire publique Pierre et Marie Curie de Montereau.

Il s'agit d'un poste spécifique confié à un instituteur ou un professeur des écoles titulaire du CAPA-SH option D – Troubles des fonctions cognitives ou du CAPA-SH option D' - Autisme.

# I - Contexte de l'intervention :

Cette Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire constitue une modalité de scolarisation d'élèves autistes et autres TED bénéficiant d'une notification d'orientation en ULIS TED par la CDAPH, âgés de 4 à 8 ans.

Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient de temps d'inclusions dans les classes ordinaires de l'école selon leurs projets personnalisés. Les élèves de l'ULIS TED bénéficient également d'un suivi par l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD VILLA MARIE LOUISE de Montereau. Ces interventions sont réalisées par une équipe associant l'enseignant et les professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.



2

#### II - Temps d'intervention de l'enseignant :

Le service de l'enseignant spécialisé de l'ULIS TED s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents et à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

## III - Missions:

- Il pilote le projet de l'ULIS TED en lien avec le SESSAD VILLA MARIE LOUISE de Montereau et coopère à la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'école et du SESSAD un langage et des outils de réflexion communs.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec ses collègues de l'école et avec l'équipe de professionnels du SESSAD.
- Il prépare et participe aux ESS organisées par l'enseignant référent à la scolarisation des élèves handicapés pour chaque élève de l'ULIS TED.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations et l'analyse des observations qui permettent les réajustements des projets personnalisés.
- Comme l'ensemble de l'équipe enseignante et du SESSAD avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis.

#### IV - Modalités de recrutement :

#### Modalités de candidatures :

Les personnels désireux d'exercer les fonctions précitées devront faire parvenir leur candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent avant <u>le 19 juin 2017</u>.

Après avoir apposé son avis sur chacune d'elles, l'inspecteur de l'éducation nationale les transmettra pour **le 21 juin 2017**à :

Direction des Services Départementaux de l'Education nationale de Seine-et- Marne DPE 1 - à l'attention de Madame Brigitte MESSAGER 20 quai Hippolyte Rossignol 77010 MELUN Cedex

Ce poste étant spécifique, vous pouvez, préalablement à votre acte de candidature, prendre contact avec **Madame DESLANDRES**, inspectrice de l'éducation nationale, Conseillère technique départementale pour la scolarisation des élèves handicapés au 01.64.41.27.92.

# - Recevabilité administrative des candidatures :

Seuls les candidats disposant du titre professionnel requis (CAPA-SH option D – Troubles des fonctions cognitives ou option D' - Autisme) s'entretiendront avec la commission chargée de procéder au recrutement. Les enseignants non spécialisés ou titulaires d'un CAPA-SH autre option pourront obtenir une nomination à titre provisoire.

# - Classement des candidatures :

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera <u>le 27 juin 2017 matin.</u>

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination.

Dans tous les cas, l'adéquation des compétences des candidats au profil du poste sera privilégiée.

L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat.

### Conditions de nomination :

La nomination est prononcée à titre provisoire au titre de l'année scolaire 2017/2018 ou par voie d'affectation annuelle (AFA) si le personnel est titulaire d'une affectation à titre définitif.

Le candidat retenu étant titulaire du CAPA-SH percevra l'indemnité de fonctions particulières codifiée 408.

Pour l'Inspectrice d'Académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne
et par délégation
La Secrétaire Sénérale

Annie FORVEILLE

3